

Compte rendu Conseil Municipal du 19 décembre 2012

Mandatement des dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal autorise Mr le maire à mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite d'un quart du budget primitif 2012 avant le vote du budget primitif 2013.

Convention ATESAT

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention ATESAT avec l'ETAT pour l'aide des services de la DDT pour un montant de 155 € en 2013.

Adhésion à la convention de participation du CDG43

Le Conseil Municipal valide l'adhésion à l'assurance de risque prévoyance mis en place par le centre de gestion avec le groupe Intériale Gras Savoye.

Le Conseil Municipal accepte une participation de la commune de 8 € par mois pour un agent à temps complet.

Recensement de la population

Deux personnes ont fait acte de candidature pour effectuer le recensement du 17 janvier au 16 février 2013 sur la commune.

Le Conseil Municipal décide de confier cette mission à Rémy EXBRAYAT et autorise Mr le maire à réaliser les démarches administratives.

Subvention logements locatifs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chiffrage définitif du projet de création de deux logements locatifs dans la maison de bourg suite à la réalisation du document de consultation des entreprises.

Le coût définitif de l'investissement est de 284 183,02 € TTC (TVA à 7 %), soit 96 722,78 HT pour le F3 et 168 868,83 HT pour le F4.

Le plan de financement sera le suivant :

Prêt PAM accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations	190 000,00 €
Subvention Région Auvergne	36 000,00 €
Subvention Conseil Général CG2D	24 000,00 €
Subvention Conseil Général Chauffe-eau solaire	950,00 €
Autofinancement Commune	33 233,02 €

Le Conseil Municipal valide celui-ci et autorise Mr le maire à solliciter les aides auprès de la Région Auvergne et du Conseil Général de la Haute-Loire.

Subvention DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chiffrage définitif du projet de création d'un garage et d'une salle communale dans la maison de bourg suite à la réalisation du document de consultation des entreprises.

Le coût définitif de la tranche 1 est de 148 961,59 € H.T.

Cet investissement étant éligible à la DETR, le Conseil Municipal autorise Mr le maire à solliciter une subvention maximum pour ce projet et valide le plan de financement suivant :

Prêt	80 000,00 €
Subvention DETR 35 %	52 136,55 €
Autofinancement Commune	16 825,04 €